

RADON

EN MILIEU DE TRAVAIL : TOUS CONCERNÉS



POURQUOI ME PRÉOCCUPER DU RISQUE RADON ?



Ce gaz pénètre dans les lieux de travail au travers des sols et des parois et peut se concentrer dans l'air intérieur des locaux de travail.



LE RADON ?

UN GAZ RADIOACTIF,

D'ORIGINE NATURELLE,

QUI PROVIENT DU SOL.

ENVIRON
3 000
DÉCÈS PAR AN
SONT ATTRIBUÉS
À CE GAZ
RADIOACTIF

D'après les données actuelles, l'exposition au radon est la seconde cause de cancer du poumon en France, après le tabac.

Quelle que soit la zone géographique dans laquelle votre entreprise est implantée, il peut y avoir un risque d'exposition de vos salariés au radon.

La réglementation prévoit que l'employeur évalue si l'activité volumique de radon est susceptible d'atteindre ou dépasser un niveau de référence réglementaire fixé à 300 becquerels par m³ (Bq/m³) en moyenne annuelle, et qu'il mette en place des **mesures de prévention adaptées** en cas de dépassement.

COMMENT ET QUAND ÉVALUER LE RISQUE RADON ?



Pour évaluer le risque radon dans les locaux de travail situés en rez-de-chaussée ou sous-sol d'un bâtiment, il faut prendre en compte :

Les caractéristiques des locaux de travail.
Mes locaux sont-ils confinés ? en dépression ? traversés par des gaines techniques, des canalisations ?...

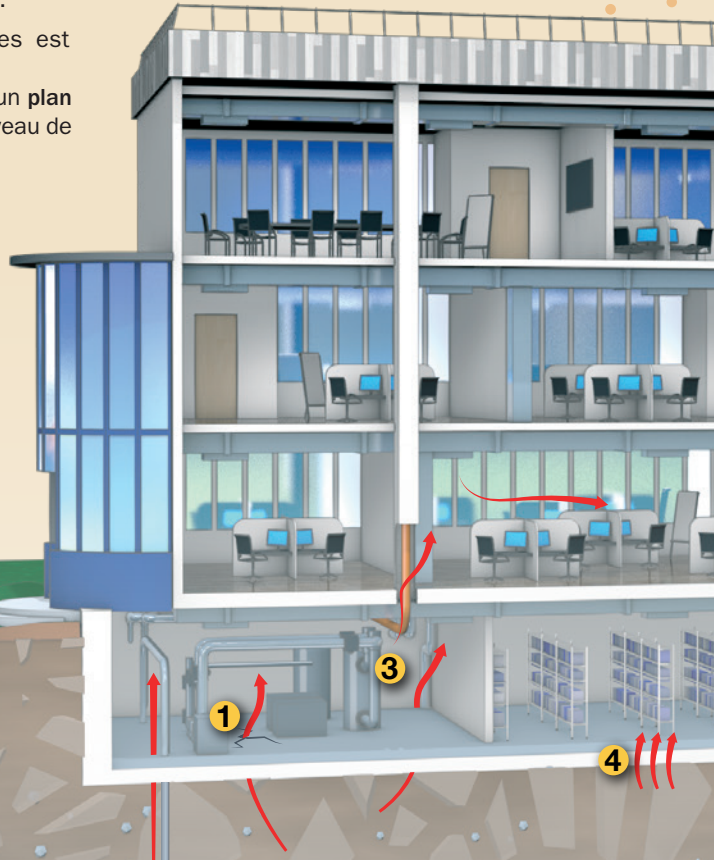
La zone géographique où se situe le lieu de travail.
En me reportant à la carte interactive de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), je peux connaître le potentiel radon de ma commune.

Les mesurages sont à réaliser sur une durée de **2 mois minimum** en **période froide** (d'octobre à avril en France métropolitaine).

Pour les **lieux spécifiques** (**grottes, galeries souterraines, caves d'affinage...**), l'évaluation repose sur l'efficacité du renouvellement d'air et un mesurage en été et en hiver est généralement nécessaire.

Si le résultat des mesurages est supérieur à 300 Bq/m^3 :

→ Il est obligatoire d'établir un **plan d'action** visant à réduire le niveau de radon.



COMMENT RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RADON ?

☢ Limiter l'entrée du radon dans le bâtiment :

→ en agissant sur son **étanchéité** vis-à-vis des points d'entrée du radon : fissures, mauvaise étanchéité entre parois et autour des canalisations, porosité du sol...

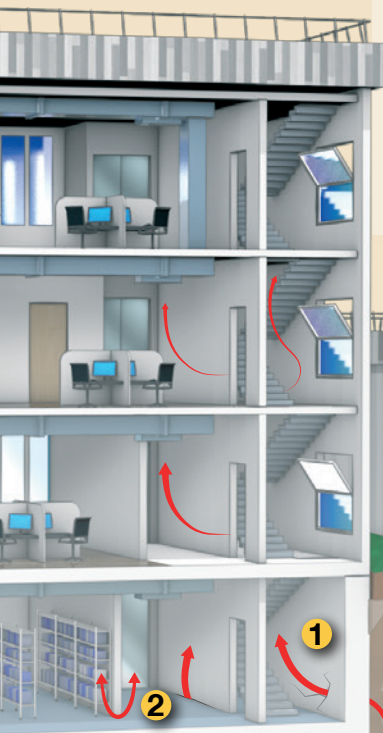
☢ Diminuer le niveau de radon dans l'air intérieur :

→ en améliorant la **ventilation** des lieux de travail.

☢ L'efficacité de ces actions doit être vérifiée à l'aide de **nouveaux mesurages**.



Si les actions mises en œuvre n'ont pas permis de réduire le niveau de radon en dessous du niveau de référence au bout de 36 mois, se reporter au dossier web INRS « Radon en milieu de travail » :
www.inrs.fr/risques/radon/reglementation.html



Voies de pénétration du radon dans un bâtiment :

- 1 Fissures
- 2 Interstices entre parois
- 3 Passages de canalisations
- 4 Porosité de l'interface sol bâtiment



COMMENT MESURER LE NIVEAU DE RADON ?



Les mesures sont effectuées à l'aide de détecteurs spécifiques. Ces détecteurs doivent être fournis et analysés par un laboratoire accrédité*. Ils doivent être placés dans les lieux de travail concernés en respectant les instructions du fournisseur.



Au bout de **2 MOIS MINIMUM**, les détecteurs sont à renvoyer au laboratoire accrédité, qui délivre un résultat directement comparable au niveau de référence.



* Voir dossier web INRS
www.inrs.fr/radon





POUR EN SAVOIR PLUS

- ED 4322 - Le radon en milieu de travail.
- Outil 153 - Outil d'évaluation en zone radon de la dose prévisionnelle des travailleurs.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6373

2^e édition (2025) révisée en janvier 2026 • 6 000 ex. • ISBN : 978-2-7389-2976-1

Conception graphique : Blue Graphic / Madehok. Illustrations : J.A. Deledda. Impression Monsoise

L'INRS est financé par la Sécurité sociale
Assurance maladie - Risques professionnels

www.inrs.fr   